CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

UD FO 37

REVUE DE PRESSE

Semaine 20 du 13 au 18 mai 2019

PATRONAT

Déclaration des partenaires sociaux en faveur d'une Europe sociale, économique et environnementale forte.

Parce que les prochaines élections européennes représentent un élément clé pour la relance du projet européen, les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, **CFDT**, U2P, **CFTC**) signent une déclaration commune appelant les citoyens à se mobiliser et à voter.

Dans cette déclaration, les partenaires sociaux affirment leur engagement en faveur d'une Europe forte pour :

- ➢ Réduire les inégalités entre les citoyens et entre les territoires
- ➢ Relever les enjeux des transitions
- ➢ Faire de l'Europe, un atout pour la France dans le monde

DÉCLARATION des partenaires sociaux en faveur d'une Europe sociale, économique et environnementale forte → **En annexe**

Commentaire : *Définition du petit Larousse concernant le mot* ***« partenaire »***

Personne avec laquelle on est associé dans un jeu.
Personne avec laquelle on fait une prestation au théâtre, au cinéma, au cirque, etc.
Personne avec laquelle on danse.
Personne avec laquelle on a des relations sexuelles.

On savait depuis longtemps que la CFDT et la CFTC étaient « partenaire » du patronat et non interlocuteur comme l'a été, et l'est Force Ouvrière. Nouvelle preuve avec cette déclaration !

Agirc-Arrco : un accord responsable

Un accord équilibré a pu être trouvé sur les régimes de retraites complémentaires, dans l'intérêt des salariés et des retraités.

Cet accord garantit pendant quatre ans le pouvoir d'achat des retraités. C'est le résultat des efforts consentis par les retraités au cours des quatre dernières années.
Ils ont permis le redressement des régimes Agirc-Arrco, et aujourd'hui la réindexation des pensions sur l'inflation.

Par ailleurs, le Medef se satisfait qu'une mesure d'âge soit maintenue dans l'accord, assortie d'une ouverture pour l'exonération de certaines catégories de personnes en situation difficile : chômeurs en fin de droits bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés, ou les personnes qui sont en incapacité permanente d'au moins 20 % à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Cet accord prouve que lorsque les partenaires sociaux sont en situation de responsabilité ils savent trouver des solutions partagées au service du bien commun et de l'intérêt général.

GOUVERNEMENT

Assurance-chômage des cadres : une nouvelle piste à l'étude. Jeudi 16 mai 2019 Les échos

Edouard Philippe devrait présenter durant la seconde quinzaine de juin les arbitrages pour la réforme **de l'assurance-chômage. Le gouvernement ne fait pas mystère de sa volonté de réduire les allocations des hauts revenus. Une nouvelle piste à l'étude consisterait à instaurer une indemnité dégressive avec le temps, mais uniquement pour les allocations au-dessus d'un certain seuil.**

Le volet hauts revenus de la réforme de l'assurance-chômage que le Premier ministre, Edouard Philippe, dévoilera fin juin normalement pourrait prendre une tournure inattendue. Parmi les différentes options sur la table, le gouvernement étudie l'instauration d'une dégressivité des allocations , mais suivant une formule inattendue, selon nos informations : la baisse des sommes versées au fil de la période d'indemnisation (de 4 à 36 mois actuellement) irait de pair avec l'instauration d'un plancher.

En clair, seuls les cadres dont l'allocation dépasse ce seuil seraient concernés, exclusion faite des plus de 50 ans dont le taux d'emploi est inférieur à celui des 25-49 ans. Fixer un plancher a le mérite de toucher un plus grand nombre de personnes que diminuer le plafond. Reste à connaître sa valeur si, bien sûr, Emmanuel Macron arbitre en ce sens (après les élections européennes), de même que les différents paliers de dégressivité qui seraient retenus.

EMPLOI

La mobilité pourrait devenir un thème de négociation obligatoire dans les entreprises 13 mai 2019 Le monde

Le projet de loi d'orientation des mobilités pourrait obliger employeurs et salariés à inscrire les déplacements domicile-travail dans les négociations annuelles des entreprises.

Le droit au déplacement est-il en passe de devenir une nouvelle conquête sociale ? Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), adopté par le Sénat le 3 avril et qui devrait être examiné par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, à partir du mardi 14 mai, pourrait bien devenir l'instrument de nouveaux droits pour les salariés. La LOM pourrait en particulier obliger employeurs et salariés à inscrire la mobilité comme l'un des thèmes devant être abordés lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), en plus des rémunérations et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Vingt-trois députés de La République en marche (LRM) ont déposé en effet un amendement à l'article 26 du projet de loi, visant à ***« inclure la mobilité entre le domicile et le travail ainsi que les déplacements professionnels dans les négociations annuelles obligatoires, (…) afin de permettre un développement des mobilités actives »***. Officiellement, le gouvernement ne prend pas position sur cette question précise et renvoie aux négociations entre partenaires sociaux. Mais dans les coulisses du ministère des transports, on laisse entendre que l'inscription de la mobilité dans les NAO a de fortes probabilités de se faire.

« Personne n'y est opposé, ni les représentants des salariés ni les patrons, détaille un bon connaisseur du dossier. Et pour la ministre des transports, Elisabeth Borne, la mobilité doit être un thème central du dialogue social. » Pas de doute : la fièvre des « gilets jaunes » a laissé des traces et ni le gouvernement ni la majorité n'ont oublié que la crise a commencé par une révolte contre la

hausse de la taxation du gazole, vécue par de nombreux citoyens comme une attaque contre leur besoin économiquement vital de se déplacer.

« Tout le monde ne vit pas dans une grande ville »

C'est donc l'article 26 de la LOM qui pourrait être la pierre angulaire d'une politique sociale de la mobilité. Il prévoit, pour le moment, le versement par les employeurs d'une « prime mobilité durable » facultative, sans charges sociales ni taxes, d'un montant maximal de 400 euros par an pour les trajets domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage. Mais des voix s'élèvent pour demander à élargir, voire à durcir ce dispositif.

Taux de chômage au plus bas depuis dix ans : trois questions pour mieux comprendre. 17 mai 2019 AFP/Le Parisien

Faut-il se réjouir outre mesure de l'annonce faite par l'Insee ce jeudi ? Eléments de réponse.

Il n'avait pas connu plus bas niveau depuis 2009. Le taux de chômage est en léger recul de 0,1 point, à 8,7 % en France (hors Mayotte), selon des chiffres de l'Insee dévoilés jeudi. Sur la seule France métropolitaine, 2,4 millions de personnes sont donc considérées comme chômeurs, soit une baisse de 19 000 sur un trimestre.

« C'est bon signe et ça veut dire qu'il faut continuer là encore avec cohérence, avec constance, avec détermination », s'est réjoui le Premier ministre, Édouard Philippe, sur l'antenne de France Info jeudi matin.

Mais qui signifie vraiment cette baisse ? Est-elle un signe positif pour l'emploi en France ? Faut-il s'attendre à une baisse continue dans les trimestres à venir ? Deux économistes interrogés par Le Parisien nous fournissent des clés de compréhension.

Comment expliquer cette baisse inattendue ?

Bruno Ducoudré, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le reconnaît : tout le monde a été pris au dépourvu, de l'Insee à l'OFCE. « Avant d'avoir ces chiffres, on prévoyait une stabilité du taux de chômage au premier trimestre. Ces chiffres sont plutôt plus favorables que les prévisions des institutions et de l'OFCE », explique-t-il. Dans ses « Perspectives économiques 2018-2020 », publiées en octobre dernier, l'observatoire s'attendait ainsi à voir le taux de chômage atteindre 8,7 % en fin d'année seulement.

Alors comment faut-il analyser cette annonce surprise ? « Ces chiffres vont dans le bon sens, puisqu'on voit qu'ils sont portés par 66 000 créations d'emplois au premier trimestre, avance Bruno Ducoudré. De plus, le rythme des créations d'emplois est plus rapide que l'augmentation de la population active, qui progresse de 20 000 personnes par trimestre. Ce calcul est assez généraliste et ne dit pas tout, mais il va dans ce sens. »

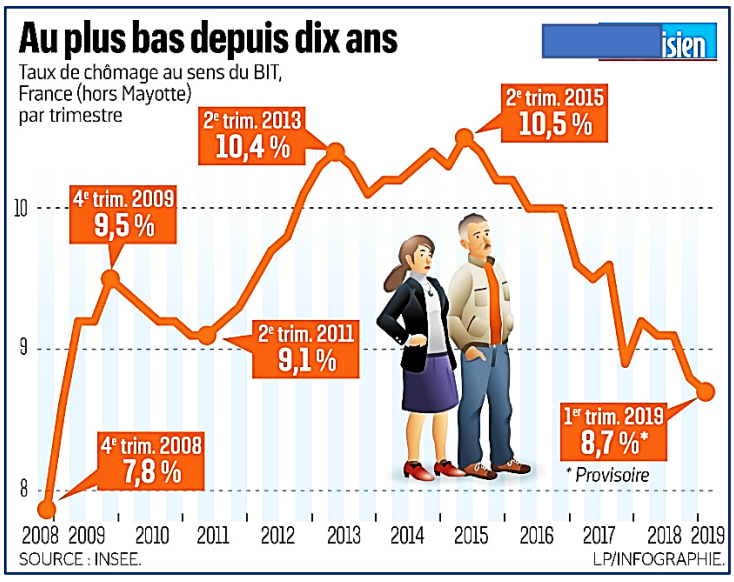

« Ce n'est pas une baisse factice », poursuit l'économiste. « Qualitativement, cette baisse est une bonne baisse puisqu'elle est liée à celle du sous-emploi et à la création d'emplois. On aurait pu se dire qu'il s'agit de chômeurs qui sortent et vont vers le halo du chômage, c'est-à-dire des personnes ne cherchant pas activement un emploi, par exemple, mais non, puisque ce taux baisse fortement. »

Autre bon signe : « la baisse du sous-emploi, c'est-à-dire la baisse des temps partiels subis ou du nombre de personnes qui souhaiteraient travailler plus. Cette amélioration se ressent sur le marché du travail », poursuit l'économiste.

Les demandeurs d'emploi vont-ils avoir plus d'opportunités ?

Selon des chiffres de l'Insee publiés en mars dernier, les secteurs ayant connu la plus grosse évolution d'emplois salariés en 2018 sont les services marchands (surtout les services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration, l'immobilier), la construction et, dans une moindre mesure, l'industrie.

Cependant, il ne faut pas s'attendre à une croissance folle de la création d'emplois ces prochains mois. Certes, l'OFCE « prévoit une poursuite de la baisse du chômage », mais celle-ci sera « plus lente que ces dernières années, parce qu'on prévoit un ralentissement de la croissance en 2019-2021 ».

François Fontaine, économiste à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, invite lui aussi à relativiser la portée de la nouvelle du jour. « Cette baisse est à prendre avec un peu de recul car nous sommes encore à un niveau de chômage élevé et rien n'indique un changement structurel de notre marché du travail qui pourrait nous faire espérer passer durablement en dessous de 8 % », analyse-t-il.

Par ailleurs, l'universitaire estime qu'il reste « beaucoup à faire avant d'espérer voir la France rejoindre le groupe des pays européens qui ont réussi à faire reculer le chômage ». Alors qu'une réforme de la formation professionnelle a été mise en place et qu'une réforme de l'indemnisation chômage est annoncée, « il reste à mettre l'accent sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi », assure-t-il.

Ces chiffres de l'Insee diffèrent légèrement de ceux de Pôle emploi. Comment l'expliquer ?

Cette différence s'explique par une différence de calcul entre Pôle emploi et l'Insee. « Pôle emploi fait ses calculs en fonction de données administratives. Des personnes s'inscrivent dans leurs fichiers, et d'autres en sortent (parce qu'elles trouvent en emploi, ne se sont pas réactualisées, partent en formation…) », explique Bruno Ducoudré.

C'est avec ces fichiers que les demandeurs d'emploi sont catégorisés. La première catégorie, la catégorie A, est celle « qui correspond le plus au chômage au sens du Bureau international du Travail, sur lequel se fonde l'Insee ».

Les chiffres de l'Insee, eux, sont issus « d'une enquête sur 65 000 ménages tirés au sort, un échantillon représentatif des ménages français ». Ces personnes sont interrogées six fois sur une semaine de référence. « Si elles disent n'avoir pas travaillé au moins une heure rémunérée par jour, elles sont comptabilisées comme chômeuses », explique l'économiste.

C'est la raison pour laquelle certaines personnes peuvent être considérées comme chômeuses par l'Insee (un jeune n'étant pas inscrit à Pôle emploi mais cherchant un travail, par exemple) et non comptabilisées par Pôle emploi. Ou l'inverse (un senior inscrit à Pôle emploi mais qui, découragé par la difficulté des recherches, a arrêté ses démarches en ce sens). « Là aussi, ça crée des écarts », selon Bruno Ducoudré.

ECONOMIE

Investissements : la France fait son entrée parmi les 5 pays les plus attractifs du monde. 14/05 Les échos

La France intègre pour la première fois le « Top 5 » du classement annuel du cabinet de conseil américain A.T. Kearney. L'économie tricolore n'a pas été « affectée par le mouvement des 'gilets jaunes' », note-t-il. Les Etats-Unis, eux, dominent toujours largement le classement.

L'« effet Macron » continue visiblement de produire ses effets auprès des investisseurs étrangers . Selon A.T. Kearney, la France a progressé dans la hiérarchie des pays les plus attractifs de la planète, intégrant pour la première fois cette année le « Top 5 » du classement du cabinet américain. Elle était en 7e position en 2018.

La confiance dans l'économie française, qui « a fortement augmenté depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 », n'a pas été « affectée par le mouvement des 'gilets jaunes' » , note le cabinet de conseil. Selon lui, la France, qui double le Japon (6e), « reste compétitive » parmi les économies développées.

L'économie française plus robuste que prévu en 2018. 17/05/2019 La tribune/AFP

La croissance de l'économie française en 2018 a été revue à la hausse à 1,7% (contre 1,6% précédemment) en données corrigées des jours ouvrables, selon l'Insee.

La catastrophe" annoncée par le gouvernement à la suite des premières semaines de mobilisation des "gilets jaunes" et des grèves de la SNCF n'a pas eu lieu . Selon les chiffres de l'Insee publiés ce jeudi 16 mai au soir, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a bondi de 1,7% en données

corrigées des jours ouvrés, alors qu'elle avait été estimée à 1,6% précédemment. C'est la deuxième révision à la hausse de l'activité française par l'organisme de statistiques, qui avait évalué la croissance à 1,5% dans une estimation publiée en janvier.

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire n'a pas manqué de commenter ces chiffres plutôt favorables pour l'exécutif. "Après le recul du chômage et l'entrée de la France dans le Top 5 des pays les plus attractifs au monde, cette bonne nouvelle illustre l'efficacité de notre politique économique."

Pour autant, cette embellie sur le front de la croissance est loin d'apaiser la colère des ronds-points. Les "gilets-jaunes" s'apprêtent à manifester pour l'Acte 27 ce week-end. Surtout, la plupart des instituts de prévision anticipent un ralentissement pour cette année. Contacté par La Tribune, l'économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) Mathieu Plane explique les raisons de cette évolution :

Ces révisions montrent une reprise assez dynamique. Ce que l'on peut observer historiquement dans les phases de fort ralentissement ou de reprise assez nette, c'est que les premiers comptes peuvent avoir tendance à sous-estimer les niveaux de croissance. 2017 a été une forte croissance et 2018 est meilleure que ce qui était prévu dans les premiers comptes [...] Pour 2018, deux facteurs jouent positivement, c'est le commerce extérieur avec les exportations et les investissements des administrations publiques. [...] Ces comptes illustrent le fait que la croissance était un peu plus robuste que prévu.

Un commerce extérieur favorable, mais...

Du côté des échanges de biens et services, les chiffres sont meilleurs que prévu. Le commerce extérieur, longtemps resté un point noir de l'économie tricolore, a contribué à hauteur de 0,7 point de l'activité, contre 0,6 point dans les précédents chiffres diffusés par l'Insee. Surtout, ces résultats sont bien plus positifs qu'en 2017 (0,1 point) et 2016 (-0,4). Du côté des variations de stocks, elles diminuent de 0,3% en 2018 par rapport à 2017. L'économie française reste pour l'instant épargnée par les tensions sur la scène du commerce mondial. Son modèle économique étant moins exposé aux soubresauts des échanges planétaires que celui de l'Allemagne. En revanche, les derniers chiffres des douanes pour le premier trimestre sont plutôt décevants, avec un déficit qui s'accroît.

Une consommation légèrement révisée à la hausse

L'examen des résultats de l'organisation de statistiques publiques indique que la révision à la hausse de la croissance repose également sur une demande intérieure plus favorable qu'anticipé. La contribution de la demande interne au produit intérieur brut a ainsi gagné un point par rapport aux estimations de janvier fournies par les économistes de l'institut. Si le pouvoir d'achat des Français a marqué le pas en 2018 par rapport à 2017 (1,2% contre 1,4%), l'Insee a révisé ses chiffres en montrant que le revenu par unité de consommation (UC) est resté à un niveau relativement favorable (0,7% contre 0,8% en 2017). Les hausses de salaires et les revenus issus de la propriété ont cependant été moins bons que prévu en raison d'une inflation plus dynamique (1,5% contre 0,8% en 2017). La flambée des prix du pétrole l'année dernière a contribué à affaiblir le porte-monnaie d'un bon nombre de Français dépendants de la voiture pour se déplacer et augmenter leurs dépenses contraintes.

Sur 2018, le calendrier fiscal a joué négativement sur la croissance qui a plombé le début d'année. Les effets positifs attendus par ces mesures fiscales n'ont pas produit leurs effets avec la crise des 'gilets jaunes'. Il y a une forte hausse du pouvoir d'achat en fin d'année, mais cela ne s'est pas traduit dans la consommation. En revanche, il y a eu une très forte hausse de l'épargne en fin d'année. L'effet pétrole a pesé sur le pouvoir d'achat par l'inflation et la taxe carbone", explique Mathieu Plane.

L'investissement a tourné au ralenti sauf pour l'administration

L'investissement (formation brute de capital fixe) a fortement ralenti l'année dernière passant de 4,7% à 2,8%. Le coup de frein le plus marqué concerne l'investissement des ménages passant de 6,6% à 2%. L'investissement des entreprises non financières a également ralenti (4,7% en 2017 contre 3,8% en 2018). En revanche, les administrations publiques ont multiplié les dépenses d'investissement avec un rythme de progression soutenu (2,4% contre 0,3% en 2017).

Embellie sur le front du chômage

Les derniers chiffres du chômage mai indiquent que le taux au sens du bureau international du travail (BIT) a diminué de 0,1 point au premier trimestre 2019 après une baisse de 0,3 point au trimestre précédent. Il s'établit ainsi à 8,7% de la population active en France (hors Mayotte) et 8,4% en France métropolitaine. "Il s'agit de son plus bas niveau depuis début 2009" rappelle l'institut basé à Montrouge. Dans le détail, les résultats de l'Insee signalent que le chômage de longue durée baisse de 0,3 point sur un an. Il s'élève à 3,3% de la population active à la fin du mois de mars dernier. Sur le total des chômeurs, 963.000 ont déclaré rechercher un travail depuis au mois un an.

Les chiffres du halo du chômage, c'est à dire les personnes qui souhaitent un emploi sans être considérés comme des chômeurs au sens du BIT, sont également bien meilleurs. D'après les chiffres diffusés par l'organisme de statistiques leur nombre diminue de 80.000 entre fin 2018 et début 2019 pour s'établir à 1,4 million contre 1,48 million. Les personnes en situation de sous-emploi sont également moins nombreuses. Entre janvier et mars, 5,3% de la population seraient en sous-emploi, c'est à dire principalement des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage. Cette proportion baisse de 0,4 point sur le trimestre et de 0,8 point sur un an.

Un déficit en baisse

Le tableau des finances publiques présenté par l'Insee indique un déficit en baisse en 2018 à 2,5% du PIB contre 2,8% en 2017. Du côté de la dette, elle se stabilise à 98,4%. Les dépenses publiques ont ralenti entre 2016 et 2018 passant de 56,6% du produit intérieur brut à 56%. Au niveau des prélèvements obligatoires, le ratio baisse de 0,2 point passant de 45,2% à 45%.

Une croissance inférieure à la moyenne européenne

Les meilleurs chiffres de 2018 ne doivent pas faire oublier que la France réalise de moins bonnes performances que la moyenne des pays de la zone euro et de l'Union européenne. Ainsi, selon de récents chiffres communiqués par Eurostat, le produit intérieur brut corrigé des variations saisonnières a progressé de 0,4% dans la zone monétaire et 0,5% dans l'UE à 28 par rapport au trimestre précédent. De son côté, la France enregistre une activité à 0,3% contre 0,4% en Allemagne, 0,7% en Espagne, 0,5% au Royaume-Uni ou 0,2% en Italie.

Un coup de mou à prévoir

Pour 2019, l'OFCE anticipe une croissance à 1,5%. Mathieu Plane explique que "on s'attend à un rebond du pouvoir d'achat des ménages très net soutenu par les mesures sociofiscales, la prime exceptionnelle, un ralentissement de l'inflation. [...] On part d'un niveau d'épargne élevé. Les ménages ont reconstitué des capacités financières sur 2019. Si les incertitudes se lèvent, les ménages vont avoir des capacités pour consommer. Du côté des entreprises, l'épargne est historiquement élevée. A cela s'ajoutent les 20 milliards du CICE. Cela va contribuer à améliorer la trésorerie des entreprises."

En revanche, la conjoncture internationale pourrait peser sur l'économie française.

"Les incertitudes posent pas mal de difficultés", déclare-t-il. Comment ces leviers vont-ils se matérialiser dans le contexte de la crise des 'gilets jaunes' et un climat international incertain avec les tensions commerciales, la perspective du Brexit ?"

INTERNATIONAL

EUROPE

UE :Et si on instaurait un smic européen ? 14 mai 2019, Le parisien

Mettre en place un revenu minimum dans toute l'Union européenne.

De quoi parle-t-on ?

22 des 28 pays de l'Union européenne ont leur propre salaire minimum, indique l'office européen de statistique Eurostat. Au 1erjanvier 2019, le montant varie de 286 euros bruts en Bulgarie, à 2 071 euros brut au Luxembourg. La France se trouve dans le peloton de tête, avec un smic de 1 521,22 euros brut.

Ces différents pays augmentent leur salaire minimum comme ils l'entendent, ce qui donne des évolutions très différentes. Par exemple, la Roumanie est aujourd'hui à 446 euros et la Bulgarie à 286 euros, alors que ces deux pays voisins « avaient un smic d'environ 100 euros lors de leur entrée dans l'UE en 2007 », précise au Parisien Sofia Fernandes, chercheuse en affaires économiques et sociales à l'Institut Jacques Delors.

Seuls l'Italie, la Suède, l'Autriche, le Danemark, la Finlande et Chypre n'ont pas instauré de salaire minimum par la loi.

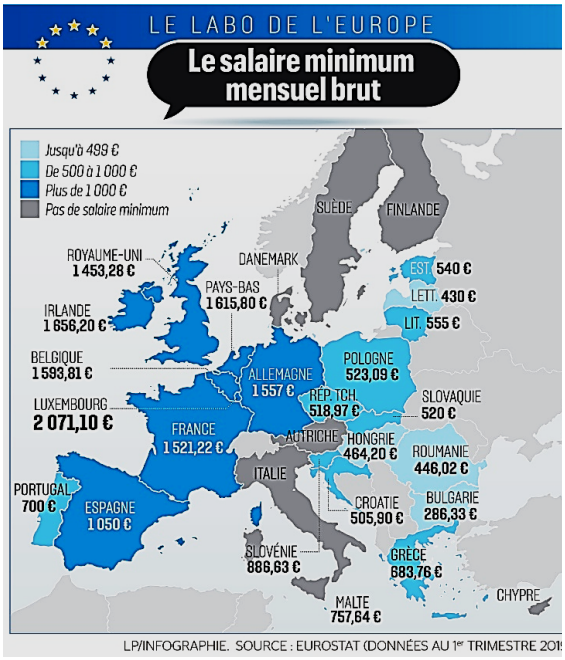

L'idée serait donc d'instaurer un smic européen. Mais sous quelle forme ?

Il semble en effet impossible d'imposer la même somme à tous les pays, qui ont des systèmes sociaux et des niveaux de richesse très différents. « Il faudrait un salaire adapté à la réalité nationale », note l'économiste, auteure fin avril d'une note d'analyse sur le sujet. Une piste souvent évoquée serait de fixer comme salaire minimum un pourcentage du revenu médian. Ce seuil divise la population en deux groupes de taille égale, ceux qui gagnent moins et ceux qui gagnent davantage.

Déjà testé ?

Non, il n'y a jamais eu de mécanisme commun au niveau européen pour établir un salaire minimum.

Le coût ?

Il est très compliqué de dire combien coûterait l'augmentation du salaire minimum dans les différents pays.

Précisons d'ailleurs que tous ne seraient pas concernés, selon la formule qui serait choisie pour ce smic européen. Par exemple, si on le fixait à 60 % du revenu médian, trois pays n'auraient pas à l'augmenter, car ils sont déjà au-dessus de ce pourcentage : la France, le Portugal et la Roumanie.

Concernant l'impact sur les autres pays, il est difficile à prévoir car « chacun a ses propres particularités : son niveau de dépendance au commerce extérieur, les secteurs qui seraient le plus concernés, etc. », nous détaille Mathieu Plane, économiste et enseignant à Sciences-Po Paris.

D'un côté, augmenter le salaire minimum a un coût pour les entreprises, qui perdent aussitôt en compétitivité. En France, « lorsqu'on augmente le smic de 1 %, ça détruit 2 000 emplois », estime Eric Heyer, directeur du département Analyse et Prévision de l'OFCE. De l'autre, cela fait augmenter le pouvoir d'achat et peut donc améliorer la consommation et l'emploi.

Mais il est difficile de savoir dans quel sens penchera la balance, surtout si on manque de recul. Selon Mathieu Plane, un smic européen risque de pénaliser davantage les petits pays « qui sont très dépendants au marché extérieur et risquent de perdre des parts de marché importantes ».

Alors jouable ou pas jouable ?

Sur le principe, aboutir à une meilleure harmonisation salariale dans l'Union européenne semble une bonne idée, notamment pour limiter le dumping social et les inégalités entre salariés européens. « Au niveau économique, ce ne serait pas si difficile d'aboutir à un certain niveau de salaire minimum d'ici cinq ou six ans », commente Sofia Fernandes.

Mais « le problème est que vous êtes confrontés à la souveraineté de chaque pays. Ce n'est pas l'Europe qui décide du niveau du smic, mais c'est l'Etat ou les partenaires sociaux », rappelle Mathieu Plane.

Les pays les plus difficiles à convaincre pourraient être ceux du nord de l'Europe, qui privilégient traditionnellement les négociations salariales dans chaque branche, sans que l'Etat ne s'en mêle. « Le scénario idéal et très ambitieux serait d'appliquer un smic partout, et tout est question de négociations entre les 27 pays, note la chercheuse à l'Institut Jacques Delors. Mais, si ça bloque, il serait préférable de le faire avec ceux qui veulent avancer, quitte à avoir une Europe à géométrie variable. »

Les + d'une telle idée…

Meilleure harmonisation salariale en Europe

Conditions de vie améliorées pour les travailleurs au salaire le plus bas

… Et les -

Coût pour les entreprises dans certains pays

Donner le sentiment que l'Europe veut imposer une politique économique

Les travailleurs détachés.

De quoi parle-t-on ?

Encadré par une directive européenne de 1996, le détachement permet à une entreprise européenne d'envoyer temporairement ses salariés en mission dans d'autres pays de l'UE, en n'appliquant que le noyau dur de leur réglementation (smic, conditions de travail) tout en continuant de payer les cotisations sociales dans le pays d'origine.
En 2017, la France comptait plus d'un demi-million de travailleurs détachés légaux, selon un rapport de la Cour des comptes publié en février.

Le problème, c'est qu'il encourage le « dumping social » et fait l'objet d'une fraude massive

Le statut de travailleur détaché, nécessaire et légal dans une logique de libre circulation des personnes en Europe, pose en effet un certain nombre de problèmes : concurrence déloyale pour les locaux, exploitation des travailleurs étrangers notamment avec des abus sur les horaires, hébergement indigne… Certains souhaitent donc la suppression de ce statut.

Déjà testé ?

La directive n'a jamais été supprimée, mais modifiée. Le 23 octobre 2017, après de longues négociations - parfois houleuses - la réduction du délai du détachement, passant de trois ans à un an - avec un allongement possible de six mois à la demande de l'entreprise, sur décision du pays d'accueil a été adopté. Également dans le texte, l'alignement de la rémunération entre locaux et étrangers conformément au principe « à travail égal, rémunération égale ».

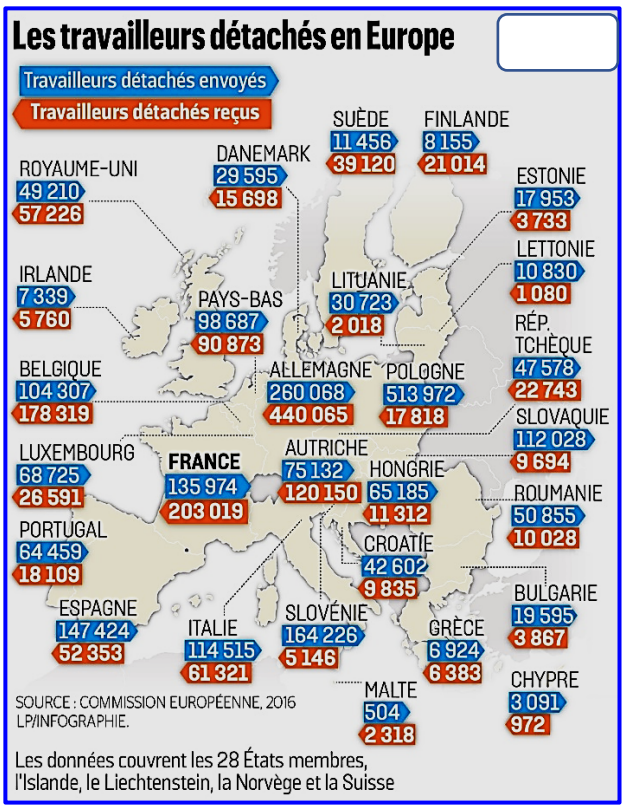

Et enfin, que toutes les règles valables pour les travailleurs locaux (prime de froid, de pénibilité, d'ancienneté, treizième mois…) s'appliquent aux détachés. L'ensemble de ces dispositions devraient entrer en vigueur en 2020, .

Exclu en revanche du champ d'application de la directive, le secteur routier. La mesure permettant que les cotisations sociales du travailleur détaché demeurent celles du pays d'origine n'a pas non plus été remise en cause.

Jours fériés

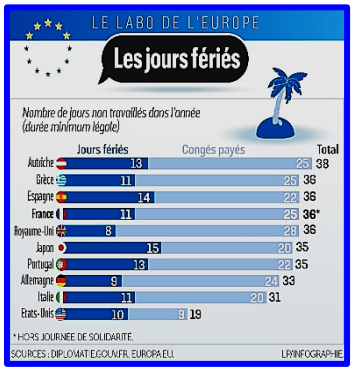

Le nombre de jours fériés varie en Europe de 9 (Allemagne) à 14 (Espagne). Mais tous ces pays ont des systèmes sociaux et des taux de chômage différents,

SOCIAL

Philippe Martinez met en garde une CGT qui « ne doit pas se refermer sur elle-même »

13 mai 2019 Le monde

Le secrétaire général sortant a ouvert, lundi, les débats du 52e congrès du syndicat qui se tient jusqu'à vendredi à Dijon.

C'est par un long discours qui se voulait offensif que Philippe Martinez, secrétaire général sortant de la CGT, a ouvert, lundi 13 mai, le 52e congrès de la centrale, qui se tient à Dijon jusqu'à vendredi. Cherchant à galvaniser ses troupes, celui qui est le seul à briguer sa succession a multiplié, devant 938 délégués, les attaques contre Emmanuel Macron et son gouvernement. A quelques jours des élections européennes le 26 mai, M. Martinez a fustigé un chef de l'Etat qui « a choisi de suivre la route de l'extrême droite en évoquant l'art d'être français et en proposant de renforcer les contrôles aux portes de l'Europe ». Pour lui, M. Macron est « le président le plus mal élu de la Ve République », celui des « ultrariches qui a supprimé l'impôt sur la fortune pour ses amis » et le « dieu de l'enfumage » quand il promet de maintenir l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.

L'actuel numéro un de la CGT n'a pas oublié de revenir sur la manifestation du 1er-Mai, de laquelle il a dû être temporairement exfiltré, dénonçant de « violentes charges policières » à l'encontre de son syndicat. « L'objectif du gouvernement était clair : qu'il n'y ait pas de défilé syndical », a-t-il assuré. M. Martinez a de nouveau réclamé au ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, une « enquête publique » afin de savoir « qui a donné ces ordres ». « Si c'est lui, il n'a qu'à quitter son poste et partir ! », a-t-il lancé. Cette exigence, longuement applaudie, ne figurait pas dans le texte initial de son discours.

Analyse critique

L'ancien métallo a consacré une bonne part de son intervention à faire une analyse critique de la CGT, qui doit être « en phase avec les défis de son temps et ne doit pas se refermer sur elle-même ». Alors que la centrale est en difficulté depuis plusieurs années – un phénomène accentué par le mouvement des « gilets jaunes » –, M. Martinez a jugé « normal et logique que des débats, des interrogations, voire des doutes existent parmi les citoyens mais aussi parmi les syndiqués de notre organisation ». Alors qu'il est à la tête de son syndicat depuis quatre ans, il a fait allusion à plusieurs précédents congrès qui évoquaient déjà l'adaptation
nécessaire des structures cégétistes et reconnu que « des résolutions importantes (…) tardent à se mettre en œuvre ou ne se mettent jamais en œuvre ». « Cela a des conséquences graves pour notre syndicalisme, et je pense qu'il est plus que temps, voire urgent, de réagir collectivement », a-t-il jugé.

Répondant à une minorité de son opposition qui réclame un retour à la Fédération syndicale mondiale – l'internationale syndicale communiste que la CGT a quittée en 1995 –, il a justifié l'appartenance à la Confédération européenne des syndicats et à la Confédération syndicale internationale : « Nous sommes à l'aise dans nos affiliations européennes et internationales (…). Nous ne sommes ni complaisants ni suffisants. Nous savons être critiques lorsque nous pensons que la stratégie choisie est trop timorée ou qu'elle se fourvoie. » A ceux qui le jugent trop mou, il a lancé :

« On peut crier haut et forte grève générale, mais posons-nous d'abord et surtout la question de l'absence dans les actions professionnelles ou interprofessionnelles d'une partie importante de nos syndiqués. »

Récusant l'image d'un « syndicalisme un peu trop plan-plan », M. Martinez a martelé que la « contestation ne peut se conjuguer qu'avec propositions ». Smic à 1 800 euros, semaine de trente-deux heures, retraite à 60 ans, « sécurité sociale professionnelle », « services publics partout pour tous »… « nous ne lâcherons rien », a-t-il affirmé à plusieurs reprises. Et d'appeler, sans plus de détails, à une « mobilisation générale s'inscrivant dans la durée ».

Unité syndicale, un « enjeu majeur »

Sur la stratégie de la direction sortante, l'actuel secrétaire général s'est félicité des nombreuses luttes impulsées par son syndicat, tout en les jugeant « insuffisantes au regard des attaques et en nombre de travailleurs et travailleuses impliqués pour inverser les choix gouvernementaux et patronaux ». « La confédération n'a peut-être parfois pas été assez réactive », a-t-il estimé, malgré la multiplication de journées de mobilisation interprofessionnelles qui se sont soldées par des échecs. Quant à ceux qui critiquent cette ligne, il les a invités à « donner du sens à la notion de convergences au sein même de la CGT ».

Plus surprenant, abordant la question de l'unité syndicale qualifiée d'« enjeu majeur », Philippe Martinez, qui n'a pas fait de cette préoccupation une priorité de son dernier mandat, a semblé infléchir son discours. *« Nous refusons d'être une avant-garde, même éclairée, une sorte d'élite syndicale qui*

expliquerait aux plus nombreux ce qui est bon ou pas pour eux », a-t-il souligné, ajoutant que « les conquêtes sociales ont toujours été obtenues dans un cadre unitaire ».

« Nous avons des positions diamétralement opposées sur bon nombre de sujets, principalement avec la CFDT (…). Avec cette dernière, le fossé se creuse depuis des années autour de notre conception même du syndicalisme », a ajouté le numéro un de la CGT. Pour autant, « ce n'est pas en cultivant ses oppositions, ni en se traitant de noms d'oiseaux ou en se sifflant que nous persuaderons de cette nécessité d'unité, que nous gagnerons la confiance de ceux qui veulent agir ». Ces mots n'ont pas suscité de réactions mais n'ont pas empêché les délégués de copieusement siffler par la suite le nom du représentant de la CFDT. Au terme d'une heure quarante de discours, M. Martinez n'a pas eu le droit à la traditionnelle standing-ovation, même s'il a été applaudi à de nombreuses reprises.

Revers pour Philippe Martinez, au troisième jour du congrès de la CGT

Le monde 15 mai 2019

Un amendement a été adopté contre l'avis de la direction, mercredi, au troisième jour du congrès qui doit réélire le secrétaire général sortant vendredi.

C'est un revers qu'a subi, mercredi 15 mai, la direction sortante de la CGT, au troisième jour du congrès de la centrale qui se tient jusqu'à vendredi à Dijon. Le sujet est symbolique mais loin d'être neutre : il s'agit de la Fédération syndicale mondiale (FSM), l'internationale syndicale communiste que la CGT a quittée en 1995. Un hypothétique retour de la confédération dans cette organisation qui compte dans ses rangs des syndicats cubains, nord-coréens ou encore iraniens fait débat en interne.

Tout semblait pourtant sous contrôle en début d'après-midi. C'est dans le cadre des discussions sur la partie internationale du projet de document d'orientation, qui fixe la ligne pour les trois prochaines années, qu'a surgi cette offensive menée par l'union départementale du Val-de-Marne. Alors que certaines structures cégétistes, comme la fédération de l'agroalimentaire ou celle de la chimie, sont membres de la FSM, une minorité de syndicats souhaitent remettre en cause l'appartenance de la CGT à la Confédération européenne des syndicats (CES) et à la Confédération syndicale internationale (CSI).

Laurent Berger sifflé

Le secrétaire général de la CES, Lucas Visentini, et le secrétaire général adjoint de la CSI, Owen Tudor, ont été accueillis poliment par les congressistes, même si des militants ont entonné à l'extérieur de la salle L'Internationale, une marque de provocation face à des organisations jugées réformistes. Le nom de Laurent Berger, le numéro un de la CFDT, qui s'apprête à prendre la présidence de la CES lors du congrès de l'organisation européenne la semaine prochaine à Vienne, a, lui, été à plusieurs reprises sifflé lorsqu'il a été mentionné.

Des délégués ont alors proposé un amendement pour que la CGT obtienne « un statut d'observateur à la FSM » ou encore « une double affiliation » à l'Internationale communiste et à la CSI. D'autres ont défendu l'idée de rajouter « et à la FSM » à la fin du texte :

« Pour la CGT, il s'agit de rechercher constamment l'échange et l'unité avec toutes les organisations syndicales possibles, affiliées ou non à la CES et à la CSI. »

Mais certains délégués ont déploré la confiscation du débat par l'appareil.
C'est « incompréhensible », « intolérable », a assené l'un d'entre eux à la tribune tandis que la salle scandait « le débat, le débat, le débat ! ». Au nom de la direction, Boris Plazzi a répondu que « la CGT n'observe pas, elle agit », entretenant une ambiguïté sur la nature du vote à mains levées qui allait suivre. Quant à la future présidence de la CES pour M. Berger, il a assuré que « c'est un titre honorifique, symbolique ».

Confusion

Très vite, la confusion s'est installée, les délégués ne sachant pas forcément sur quoi ils devaient se prononcer. Un premier vote a pu laisser penser que le statut d'observateur à la FSM avait été entériné. **Après une longue suspension de séance au cours de laquelle le bureau du congrès s'est réuni en urgence, un second vote a dû être organisé. Et c'est donc contre l'avis de la direction que l'amendement ajoutant la mention de la FSM a été largement adopté par 469 voix contre 294 et une centaine d'abstentions.**

Pour Philippe Martinez, c'est un désaveu. Lors d'une rencontre avec les journalistes de l'Association des journalistes de l'information sociale le 7 mai***, il avait clairement pris position contre tout rapprochement avec la FSM.*** S'il avait reconnu qu'un débat existait en interne sur les liens avec cette organisation, il l'avait qualifié d'« ultra-minoritaire ». ***« Je ne pense pas que la FSM soit une organisation de masse, une organisation démocratique, mais c'est ma vision »,*** avait-il ajouté.

Cet épisode illustre à nouveau les difficultés auxquelles est confronté M. Martinez, qui doit cependant être réélu vendredi. Le rapport d'activité, c'est-à-dire le bilan de la direction sortante, a été adopté mardi mais avec une opposition substantielle et une légère abstention par rapport au précédent congrès de Marseille en 2016 : parmi les votants 70,96 % se sont prononcés pour, 29,04 % contre ; 15,34 % des délégués se sont pour leur part abstenus.

FO signe l'accord sur les retraites complémentaires

VENDREDI 17 MAI 2019 COMMUNIQUÉ FO

FO a décidé le 16 mai de signer l'accord interprofessionnel sur les retraites complémentaires du privé Agirc-Arrco. Le texte garantit le pouvoir d'achat des pensions complémentaires pendant quatre ans et donne un premier coup de boutoir aux abattements.

FO a décidé le 16 mai de parapher l'accord interprofessionnel sur les retraites complémentaires du privé Agirc-Arrco. Le texte entre donc en vigueur, avec trois signatures syndicales (FO- CFDT, CFTC) et trois signatures patronales (Medef, CPME et U2P).

Le point majeur de l'accord, c'est d'assurer l'indexation des pensions sur l'inflation, pour les quatre années à venir, tout en préservant l'équilibre et la stabilité du régime, indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO chargé du secteur Retraites et chef de file des négociateurs FO.

Les pensions revalorisées au moins au niveau de l'inflation

Le texte, qui concerne près de 13 millions de retraités, prévoit un retour à une revalorisation des pensions au moins au niveau de l'inflation, au 1er novembre 2019 et les trois années suivantes. Une disposition qui rompt avec quatre années de gel des pensions et une augmentation de seulement 0,6% fin 2018, à un point en-dessous de l'inflation.

Le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco, composé de représentants patronaux et syndicaux, aura la possibilité de décider, en plus, de « coups de pouce » pouvant aller jusqu'à 0,2 point au-delà de l'inflation, en fonction la situation financière du régime.

La gestion paritaire efficace

Cet accord, comme tous les accords, est un compromis. Mais il démontre aussi la légitimité et l'efficacité de la gestion paritaire et de la pratique contractuelle, dont la priorité reste l'intérêt des salariés, et notamment des plus vulnérables, souligne Philippe Pihet.

L'accord d'aujourd'hui minore par ailleurs les effets délétères des abattements ou malus de 10% sur les pensions pour les salariés qui ne reportent pas à 63 ans leur départ à la retraite, instauré par un accord de 2015 que FO n'avait pas signé. En effet, il exonère de la disposition les salariés les plus vulnérables (ex-allocataires de l'Allocation spécifique de solidarité, personnes relevant de l'invalidité et de l'incapacité, personnes ayant bénéficié de l'Allocation adulte handicapé).

Des exonérations rétroactives

Ces exonérations sont rétroactives au 1er janvier 2019, pour les salariés qui ont liquidé leur retraite depuis le début de l'année. Les abattements concernaient 50% des pensions, ils seront désormais limités à 40% des pensions, même si c'est encore trop, affirme Philippe Pihet, nous entamons le processus de disparition de ces abattements.

C'est l'accord de 2015 qui a permis de rendre effectifs depuis le 1er janvier 2019 des abattements de 10% pendant trois ans sur les pensions complémentaires, sauf à travailler jusqu'à 63 ans, soit au-delà de l'âge légal de la retraite fixé à 62 ans.

FO n'avait pas signé l'accord de 2015

En octobre 2015, c'est ce point — avec la sous-indexation des pensions complémentaires —qui avait conduit FO à ne pas signer l'accord interprofessionnel sur l'Agirc-Arrco, qui faisait peser l'essentiel des efforts sur les salariés.

A l'époque, la délégation FO avait souligné que ces abattements n'avaient aucune justification financière, mais qu'ils ouvraient la voie à un recul de l'âge de la retraite à 63 ans et à une baisse des pensions.

FO opposée aux bonus-malus

L'enjeu dépasse aujourd'hui les seules retraites complémentaires, puisque le gouvernement et son Haut-commissariat à la réforme des retraites ont évoqué la possibilité de mettre en place de tels abattements ou bonus-malus dans le cadre de la future réforme des retraites de base, qui prévoit l'instauration d'un système universel par points.

Dans un courrier adressé aux organisations patronales et aux autres organisations syndicales, qui accompagne la décision de FO de signer l'accord Agirc-Arrco, le secrétaire général de FO Yves

Veyrier et Philippe Pihet rappellent que FO reste totalement opposée aux coefficients d'abattement et qu'elle en revendique l'abandon pur et simple.

FO, dans une déclaration suite à la Commission exécutive réunie le 16 mai, a confirmé son opposition sans concession à toute forme de dispositif dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63-64 ans.

Lettre sur l'accord_national_interprofessionnel_agirc_arrco_du_10_mai (en annexe)

Philippe Martinez réélu à la tête de la CGT, malgré plusieurs camouflets

17 MAI 2019 AFP/LE MONDE

Sans surprise, le secrétaire général a été réélu, vendredi 17 mai, à la tête de la centrale syndicale. Mais au terme de cinq jours de débats, il ne sort pas renforcé.

Sans surprise, Philippe Martinez a été réélu, vendredi 17 mai, à la tête de la CGT par le comité confédéral national, le parlement du syndicat. Mais au terme de cinq jours de débats, le secrétaire général ne sort pas renforcé alors qu'il était déjà en difficulté. Le document d'orientation, qui fixe la ligne pour les trois ans à venir, a été adopté, jeudi, avec 65,84 % de vote pour, 27,38 % de vote contre et 6,77 % d'abstention. C'est légèrement mieux qu'en 2016, lors du congrès de Marseille, où ce texte avait recueilli 62,77 % de voix pour, 26,51 % contre et 10,7 % d'abstention. Un score qui laisse la place à une opposition considérable.

Mardi, le vote sur le rapport d'activité, c'est-à-dire le bilan de la direction sortante, avait déjà laissé entrevoir cet état de fait avec un rapport de force similaire, soulignant le malaise d'une centrale dont la stratégie de journées d'action à répétition s'est révélée un échec et qui a été percutée par l'arrivée des « gilets jaunes ». Un sujet que la direction n'a pourtant pas pris à bras-le-corps.

Pendant cinq jours, le numéro un cégétiste a subi plusieurs camouflets. Mercredi, un amendement a été voté, contre l'avis des dirigeants sortants, sur les liens de la confédération avec la Fédération syndicale mondiale (FSM), l'internationale syndicale communiste que la CGT a quittée en 1995. Une victoire pour les opposants les plus radicaux. Sans obtenir le retour de la centrale dans cette organisation qui compte dans ses rangs des syndicats cubains, nord-coréens ou encore iraniens, ils ont contraint la CGT à entretenir des relations avec les structures membres de la FSM au même titre que celles qu'elle a développées avec la Confédération européenne des syndicats et la Confédération syndicale internationale auxquelles elle appartient.

« Enjeu majeur »

Pour ne rien arranger, afin d'éviter un nouvel échec, la direction a été obligée de « surseoir » à un vote sur une modification des statuts qui prévoyait de renforcer le rôle des comités régionaux. Cette évolution, que M. Martinez avait qualifiée, lundi, dans son discours introductif de « goutte d'eau par rapport aux évolutions nécessaires », n'était pas du goût des congressistes dont beaucoup craignaient une remise en cause des unions départementales et locales. Autant de signaux qui témoignent d'une absence de véritable préparation en amont du congrès et d'une mauvaise animation des débats – au point de contraindre, à plusieurs reprises, les délégués de revoter sur les mêmes amendements.

Réélu à 90,65%

Philippe Martinez, qui a recueilli 90,65%, a eu droit à une ovation debout, tranchant avec les applaudissements mesurés de son discours d'ouverture, lundi. Au dernier congrès à Marseille, au lendemain du scandale sur le train de vie de l'ex-dirigeant Thierry Lepaon, il avait été élu à 95,4%.

Répondant à des critiques de militants qui ont appelé à une convergence avec les "gilets jaunes", il s'est défendu d'être "mal à l'aise" ou d'avoir "peur de discuter" avec ce mouvement. Il devait d'ailleurs en rencontrer en Côte-d'Or vendredi, "pour savoir comment nous mobiliser".

****